



COMMUNICATION INTERFÉDÉRALE SUITE A LA CPB 4 MAI 2017

La Commission Paritaire de Branche du 4 mai 2017 a vu se poursuivre la négociation sur les droits familiaux. Après une première proposition intersyndicale des 5 fédérations (FO Énergie et Mines, FNME-CGT, CFE Énergies, FCE-CFDT et CFTC-CMTE), les employeurs ont répondu par leurs premières propositions qui à ce stade sont loin des revendications de notre plateforme revendicative commune.

En séance les employeurs ont développé leurs premières pistes sur le financement de la rémunération des congés de présence parentale, et de solidarité familiale. Pour le moment ils n'ont aucune proposition sur le congé de proche aidant.

Les employeurs ont également commenté leurs propositions sur les autres droits familiaux :

- De conciliations de temps de vie (congés parents, congés enfants malades, congés enfants handicapés, familles monoparentales, PMA ...).
- Des aides financières (AFE, sursalaires ...).
- De la prise en compte des événements familiaux (prime d'union, de naissance, congés spéciaux pour événements familiaux).

Pour l'intersyndicale, ces propositions sont très insuffisantes et doivent encore largement évoluer.

Les discussions ont été suspendues en attendant que les employeurs avancent enfin sur le congé de proches aidants et sur les chiffrages des différents dispositifs.

Prochaine étape, la commission paritaire de branche du 21 juin 2017.